

Autorisation pour le départ

*Si votre enfant quitte le Patro à pied ou à vélo, vous devez fournir une autorisation écrite en début d'été à son moniteur de groupe en précisant **(cocher)** le moyen par lequel l'enfant va quitter le Patro. Il en va de même si votre enfant doit quitter le Patro avec une tout autre personne que son parent ou son tuteur légal.*

Un modèle d'autorisation écrite est disponible au bas de cette page.



J'autorise mon enfant (nom de l'enfant) _____
du groupe de (nom du moniteur) _____
à quitter le Patro tout l'été à partir de 15h45 ...

- À pied
- À vélo
- Avec (nom de la personne) _____
Lien avec l'enfant: _____

Signature du parent: _____ Date: _____